

SELARL JEROME COHEN

Huissier de justice associé

176, rue du Temple 75003 Paris

Tel : 01.48.87.23.28

Fax : 01.48.87.02.10

etude@cohen-huissier.fr

PREMIÈRE EXPÉDITION

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

Articles R322-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution

**L'AN DEUX MILLE SEIZE
Et le VINGT JUILLET**

À 11 heures 00

A LA DEMANDE DE :

BRED, Banque Populaire, société coopérative de banque populaire au capital de 627 180 772,20 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 552 091 795, ayant son siège social 18 quai de la Râpée 75012 Paris, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité.

Agissant en vertu de la grosse d'un acte dûment reçu en la forme exécutoire par Maître Christophe NOTTET, Notaire associé à Bagneux, à l'effet de dresser un procès-verbal de description du bien ci-après désigné :

Dans un ensemble immobilier sis à PARIS 19^{ème} arrondissement, 61, rue de Romainville et 2 passage des Mouxins, cadastré section DT n°48 pour une contenance de 01a et 69 ca, le lot n°7 se situant au rez-de-chaussée, à gauche et au fond à droite du couloir d'entrée de l'immeuble, porte droite, un studio avec kitchenette et salle d'eau, WC et les 52/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

C'EST POURQUOI DEFERANT A CETTE REQUISITION :

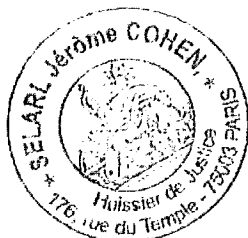
Je, soussigné, Jérôme COHEN, associé au sein de la SELARL JEROME COHEN, Huissier de justice à PARIS 3^{ème}, 176, rue du Temple, y résidant,

Me suis transporté ce jour 61, rue de Romainville 75019 Paris, ainsi que cela figure sur le plan annexé au présent procès-verbal.

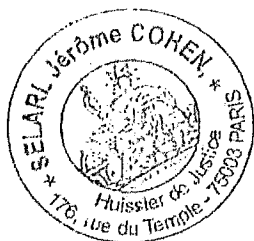
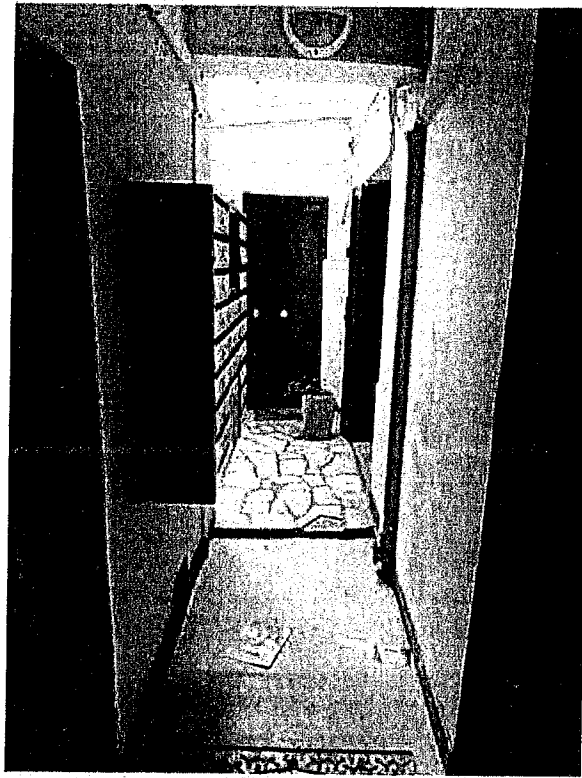
Où ETANT J'AI PROCEDE AU DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE SUSINDIQUE COMME SUIT :

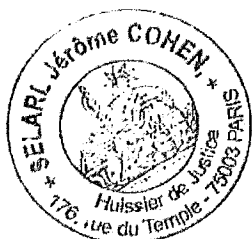
En présence de :

- Monsieur Eric NGUYEN, collaborateur de Monsieur Sylvain DEVAUX, Géomètre, chargé des diagnostics prévus à l'article L271-4 du Code de la Construction de l'habitation et notamment de l'état de superficies, présent dans les conditions prévues à l'article L 322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.



Sur place, je frappe à la porte palière de l'appartement situé au fond du couloir d'entrée de l'immeuble à gauche puis au fond à droite, porte palière droite.





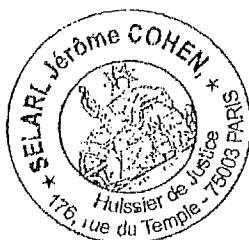
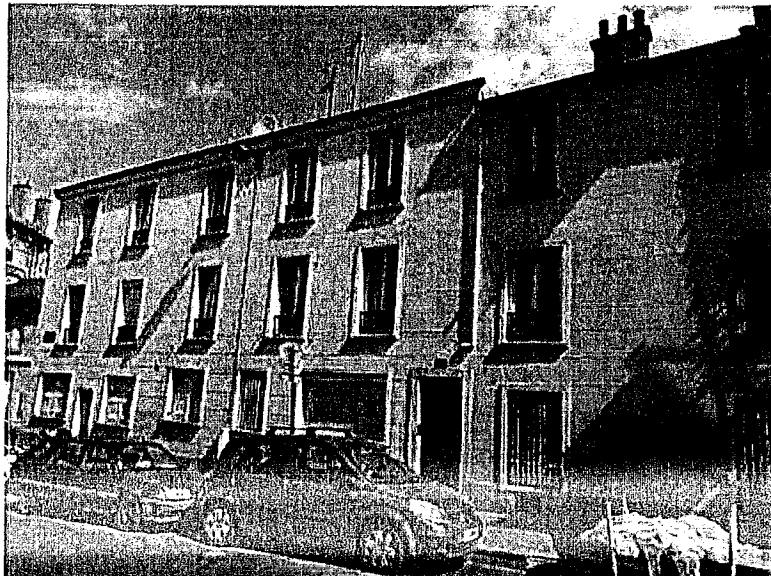
Je suis accueilli par Monsieur Jean-Noël VINATIER, locataire, ainsi déclaré.

Je lui décline mes nom, prénom et qualité, puis lui expose l'objet de ma visite.

Monsieur VINATIER accepte de me laisser pénétrer dans son appartement aux fins de procéder à toutes opérations et constatations utiles.

DESCRIPTION DU BIEN SAISI

Le bien se trouve dans un immeuble R+2 mitoyen des années 30.

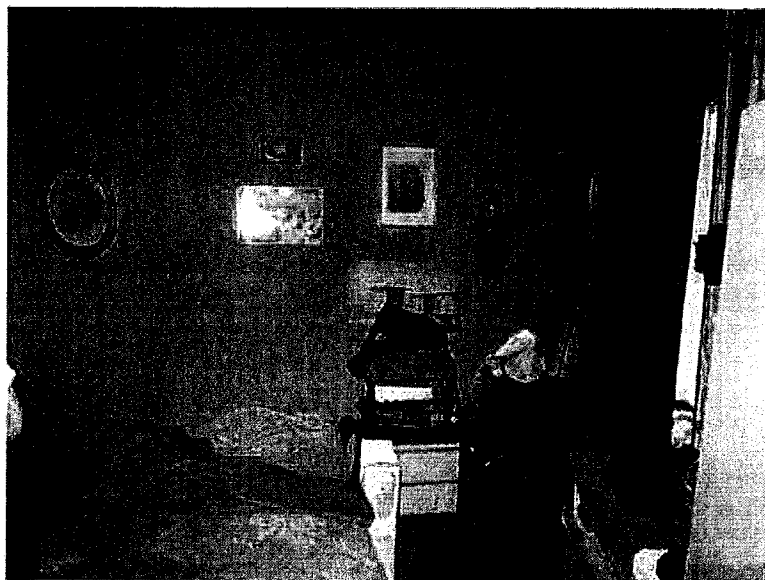
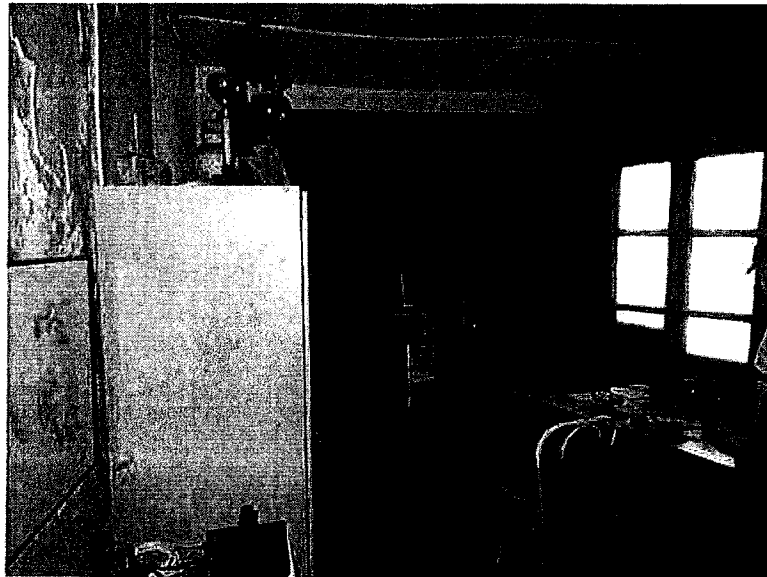


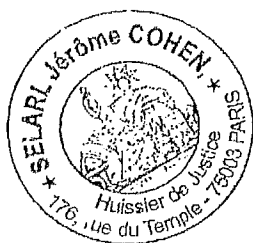
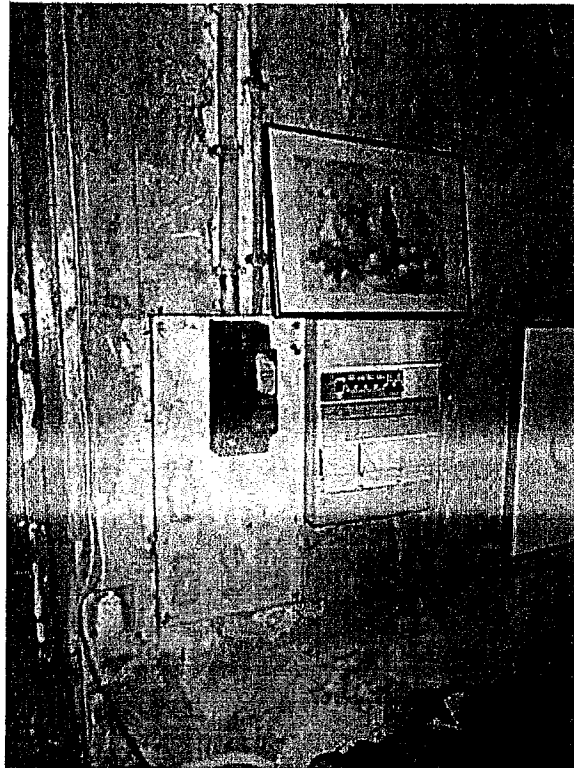
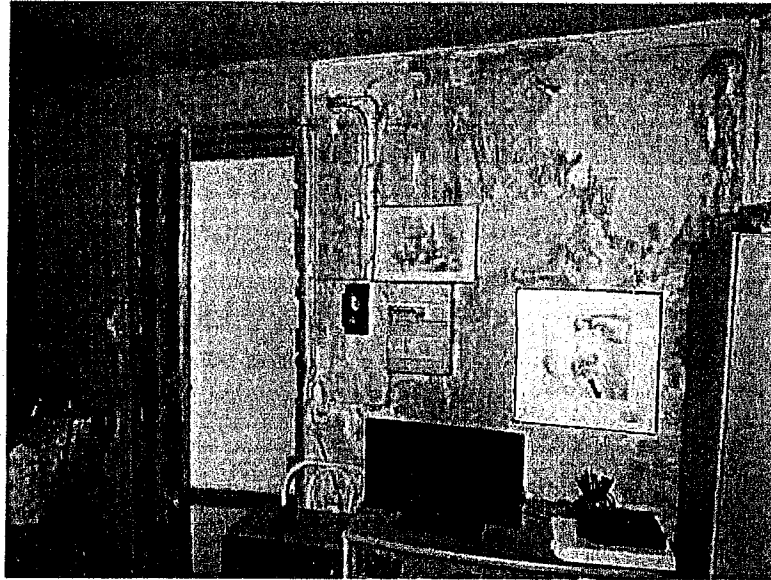
L'appartement se compose d'une pièce principale insalubre dans laquelle les sol, murs et plafond sont délabrés.

De l'eau ruisselle le long du mur de gauche en entrant.

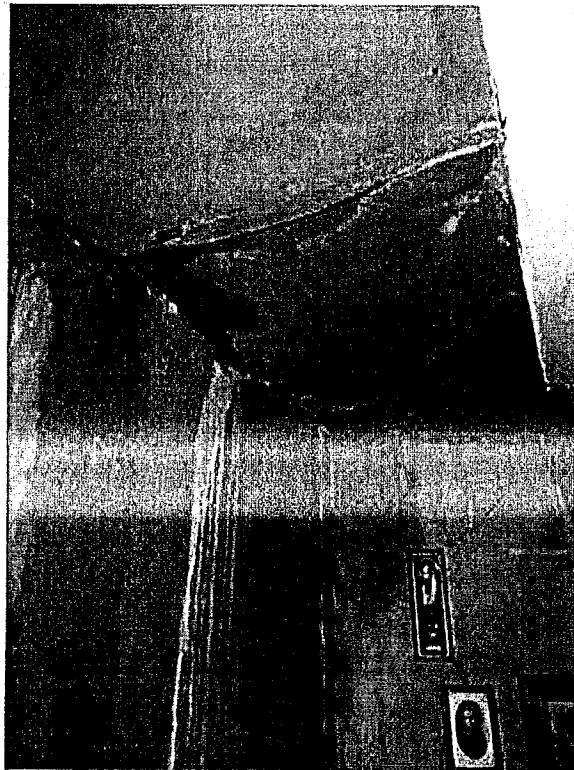
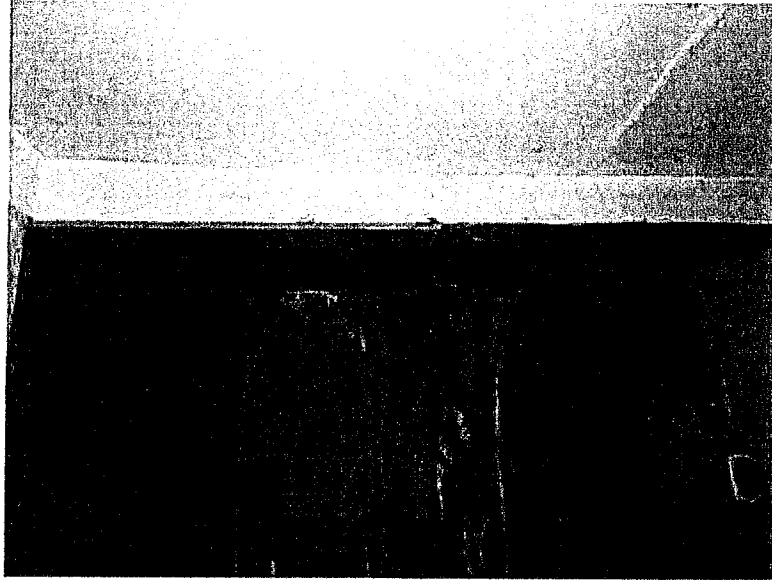
Les deux fenêtres chacune pourvue de deux vantaux sont en très mauvais état.

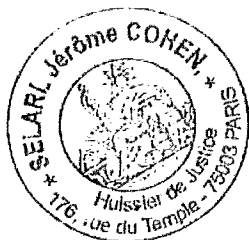
Les installations électriques sont vétustes.

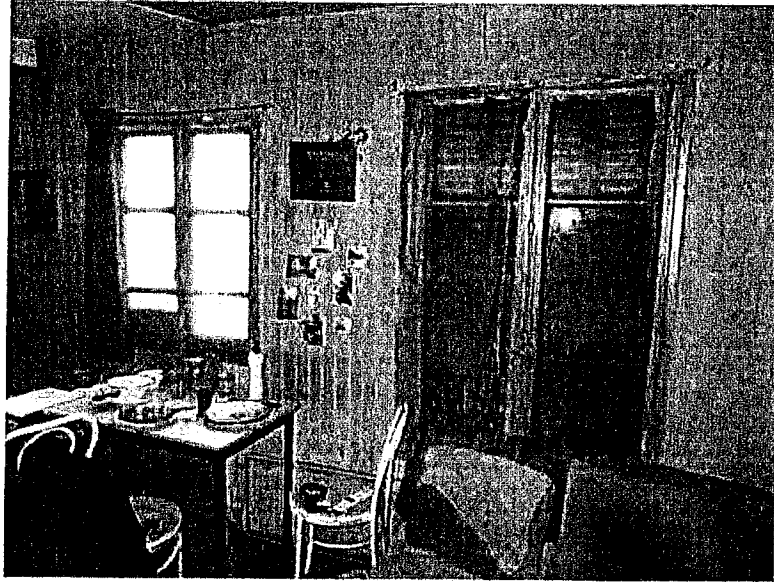




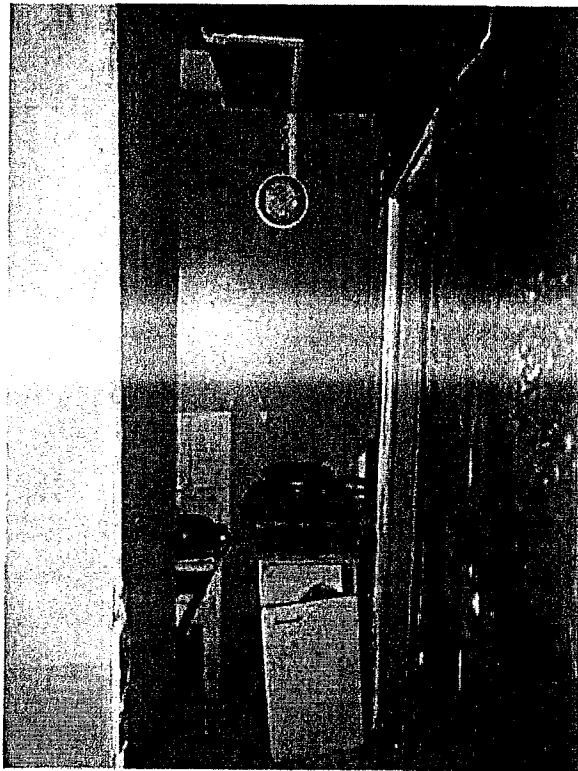


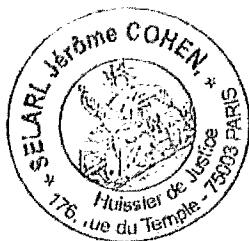
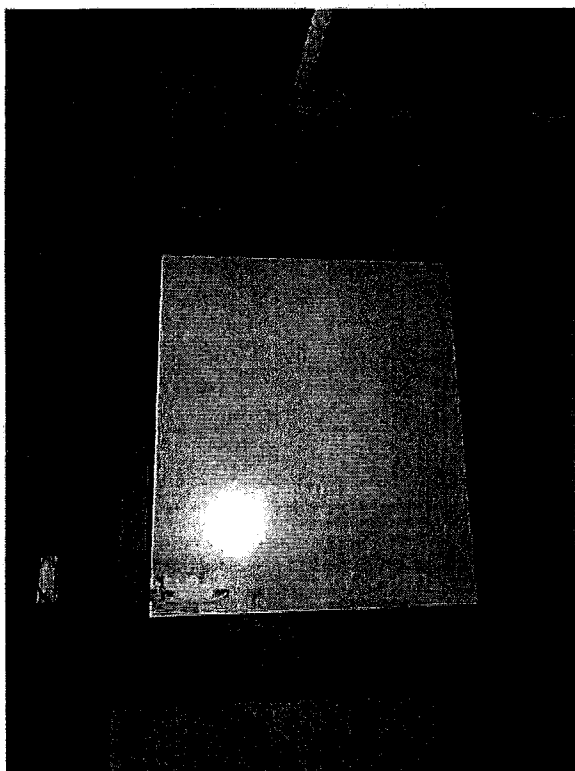






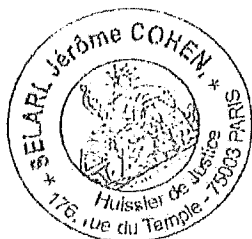
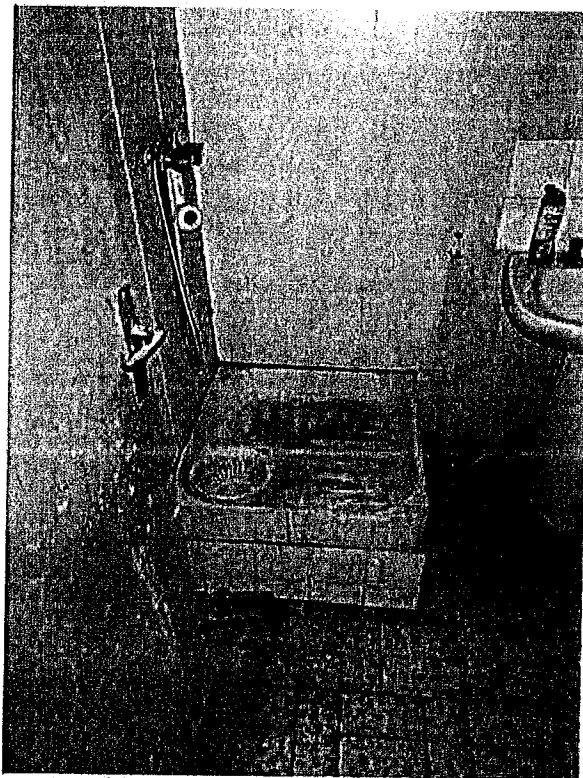
Au fond de ladite pièce sur la gauche se trouve un coin cuisine insalubre.

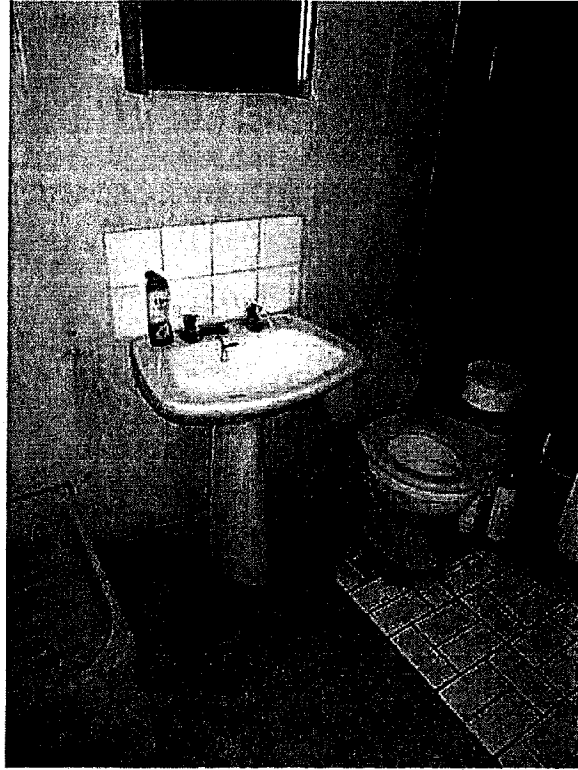


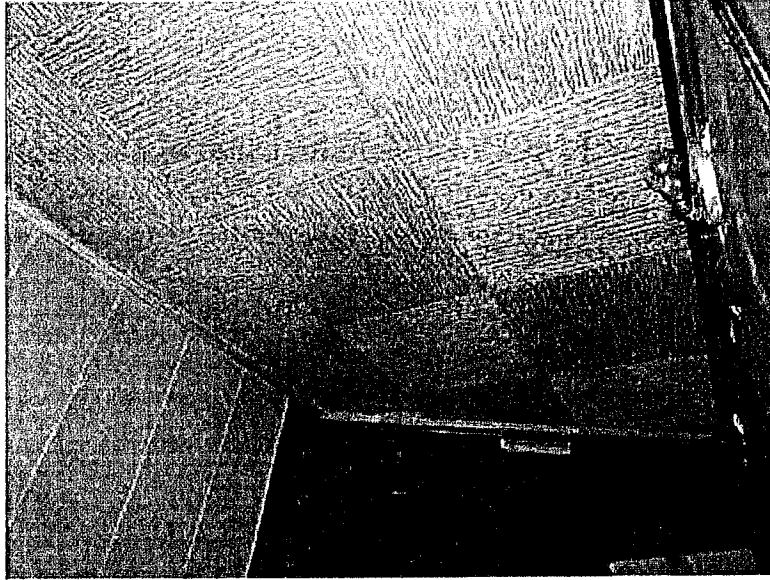


Depuis ce dernier, une baie donne accès à une salle d'eau insalubre.

Le bac de douche, la vasque et le siège de WC sont en très mauvais état.







Conditions d'occupation :

Monsieur VINATIER me déclare occuper cet appartement depuis 1996 au titre d'un bail verbal conclu avec la SCI LA RUCHE moyennant un loyer mensuel de 670 €.

Coordonnées du syndic de l'immeuble :

Aucune information relative au syndic de cet immeuble n'apparaît dans les parties communes.

Monsieur VINATIER me déclare que le syndic de cet immeuble est le Cabinet PATRIMONIA LA PRE sis 55, rue Télégraphe 75020 Paris.

Fin de mes constatations.

Le présent acte comporte 16 pages et six pages annexées.

Les photographies insérées dans le présent procès-verbal sont prises par le soussigné.

Le sceau de mon étude est apposé sur chaque feuille du présent procès-verbal.



TELLES SONT MES CONSTATATIONS.
ET DE TOUT CECI,
J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT,
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.
ACTE COMPRIS DANS L'ETAT MENSUEL
DEPOSE AU BUREAU DE L'ENREGISTREMENT

Jérôme COHEN
Huissier de justice

